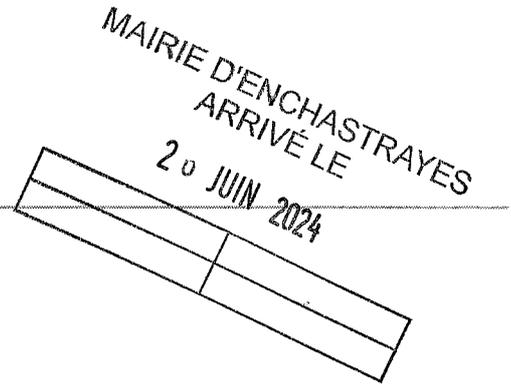


Zone AUba2

Patricia JERRET <patricia.jerret@icloud.com>

mercredi 26 juin 2024 à 14:32 réception

À : enquetepublique.enchastrayes04@orange.fr



À L'ATTENTION DE MONSIEUR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Monsieur,

Je me permets d'attirer votre attention sur un point du PLU : **La Conchette - Zone AUba2.**

Il se trouve que ce projet se situe sur une partie de la **parcelle cadastrée 864.**

Or cette parcelle fait l'objet de divergences quant à l'identité du propriétaire...

- Pour les uns, elle est toujours la propriété de la SIDEC, société qui est à l'origine du lotissement de la Conchette mais cette société a fait faillite,
- Pour d'autres, elle est la propriété indivise des colotis de la Conchette, s'appuyant sur une décision de justice qui a extrait de la liquidation ladite parcelle,
- Enfin, monsieur le Maire a engagé (?) une procédure de bien vacant sans maître pour cette parcelle.

Ne serait-il pas judicieux — et légitime — d'attendre l'issue de cette procédure avant d'inscrire cette parcelle en zone constructible ?

Cordialement,

Patricia JERRET
480, Chemin des Biches
04400 ENCHASTRAYES